

Résultats de la 2^{de} qualification TSEEAC 2023

Le SNCTA et son Conseil TSEEAC présentent ci-dessous la liste des candidats admis à la 2^{de} qualification, examen important dans le parcours carrière des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile.

Affectation	Nom	Prénom
CESNAC	CHEL	François
CRNA/E	BERTAUD	Véronique
CRNA/O	BELLUTEAU	Lily-Jade
	HAMONIAU	Olivia
	RICHARD	Loïc
DSAC/CE	DUBOIS	Cédric
DSAC/EC	VOYER	Jean-Michel
DSAC/N	LANFRANCHI	Stéphane
DSAC/NE	BACH	Christian
	BARRILLET	Frédéric
	BLONDET	Sébastien
	POZZI	Rémi
DSAC/O	GUEGUEN	Christophe
	LESAGE	Jérôme
	PELLERIN	Stéphane

Affectation	Nom	Prénom
DSAC/OI	DUVAL	Fanja
DSAC/S	AHADJI	Ludovic
	CAMPS	Laure-Anne
	CAZAENTRE	Clément
	BELLARBRE	Yann
	HAMAMA	Tarik
	ZIMMER	Christophe
	DTA/EC	FEVRIER
ÉNAC	BAUDICHET	David
SEAC/PF	PUHETINI	Manarii
SNA/CE	FERRAND	Noé
SNA/RP	BROSSEAU	Amandine
	CAPDEVILLE	Vincent
	CAZELLES	Jeremy
	LAPORTE	Renaud
	PAQUET	Julien
SNA/SE	RIO	Patrice
	ALMA	Julien
	TENOUX	Audrey
SNA/SSE	RUSSIER	Romain
SNA/SO	CHABINEAU	David

Deux qualifications statutaires

Si, pour les TSEEAC, l'avancement d'échelon se fait à l'ancienneté, les avancements de grade se font selon des taux de « promus sur promouvables », dits « taux pro/pro », et sont assujettis à l'obtention de deux qualifications statutaires.

La 1^{re} qualification

Présentable dès la première année de titularisation, elle se compose d'un entretien de 30 minutes divisé en deux parties :

- ☀️ présentation du candidat ;
- ☀️ questions sur l'organisation de la DGAC et le rôle des principaux organismes internationaux ;
- ☀️ questions diverses sur une discipline choisie par le candidat (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique).

Elle permet l'accession :

- ☀️ à la part expérience de niveau 3 ;
- ☀️ à la part technique de niveau 1 ;
- ☀️ au grade « principal ».

La 2^{de} qualification

Présentable par les TSEEAC de grade « principal », elle est conditionnée à :

- ☀️ la réussite à une épreuve écrite comportant un questionnaire à choix multiple

de 20 questions portant sur la discipline de spécialité choisie par le candidat et de 6 questions à réponses courtes portant sur le programme de l'ensemble des disciplines (circulation aérienne, opérations aériennes, missions régaliennes, informatique), puis à la rédaction d'une note de synthèse ;

☀️ la réussite à un entretien de 30 minutes composé de la présentation du candidat, de questions diverses sur la spécialité de l'agent puis sur deux autres disciplines choisies.

Afin d'appréhender au mieux cette 2^{de} qualification, une semaine d'auto-évaluation à l'ÉNAC ainsi qu'une préparation par correspondance à la rédaction de notes de synthèse sont proposées.

Son obtention permet l'accession :

- ☀️ à la part expérience de niveau 4 ;
- ☀️ à la part technique de niveau 2 puis de niveau 3 quatre ans après ;
- ☀️ au grade « exceptionnel ».

Elle autorise également l'accès aux 3 emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC, à leur grille indiciaire, à la part expérience de niveau 5 et à la part technique de niveau 4 qui leur sont associées.

Le SNCTA tient à féliciter les lauréats de l'exigeant examen de la 2^{de} qualification !

Une question ?

Contactez le Conseil TSEEAC du SNCTA via bts@sncta.fr.